



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 18 février 2019 le règlement suivant :

- Règlement 2019-1406 décrétant un emprunt de 1 934 000 \$ et une dépense de 2 234 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne.

Prenez avis, que le Ministère des affaires municipales et de l'habitation a autorisé ce règlement.

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté le règlement suivant :

- Règlement 2019-1411 modifiant et abrogeant le règlement 2018-1393 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Toute personne intéressée peut consulter lesdits règlements au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 3^e jour d'avril 2019.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 3^e jour du mois d'avril 2019 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 3^e jour du mois d'avril 2019.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA